

Fin du contrat de travail de commun accord

Entre

_____, ayant son siège social à _____

inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro _____

ci-après dénommée « l'employeur » ; et dûment représentée par monsieur/madame (nom) _____,

(fonction) _____

et

Monsieur/Madame (nom) _____, domicilié(e) à _____

ci-après dénommé(e) « le travailleur ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

L'employeur et le travailleur mettent, par la présente, fin de commun accord au contrat de travail qui les lie, sans délai de préavis ni paiement d'une indemnité de rupture, le ____ / ____ / ____ .

Article 2

La prime de fin d'année n'est pas due, à moins que des dispositions explicites n'existent dans la CCT sectorielle.

Article 3

Par la présente, les deux parties renoncent expressément à tous les droits dans le cadre de la loi sur les contrats de travail et renoncent à toute action contractuelle ou toute autre indemnisation, sur base de quelque législation que ce soit.

Article 4

Le présent contrat contient en outre une renonciation des parties à invoquer toute erreur concernant les faits ou le droit et toute négligence relative à l'existence et l'ampleur de leurs droits.

Le travailleur reconnaît avoir reçu un exemplaire original du présent accord, dûment signé par chacune des parties.

Faite en deux exemplaires originaux à _____ le ____ / ____ / ____

(Lu et approuvé)

L'employeur

(Lu et approuvé)

Le travailleur

(signature*)

(nom)

(fonction)

(signature*)

(nom)

* Les parties font précéder leur signature de la mention manuscrite 'Lu et approuvé' et paraphent chacune des pages précédentes.